

Le point sur l'EPP en médecine du don

F. Bigey*, C. Adjou,
P. Roussel*****

*** EFS-Alsace**

**** EFS - Pays de Loire**

***** INTS**

L'EPP : base réglementaire et définition

Loi 2004-810 du 13/08/04 relative à l'assurance maladie (EPP en art. 14, FMC en art.98)

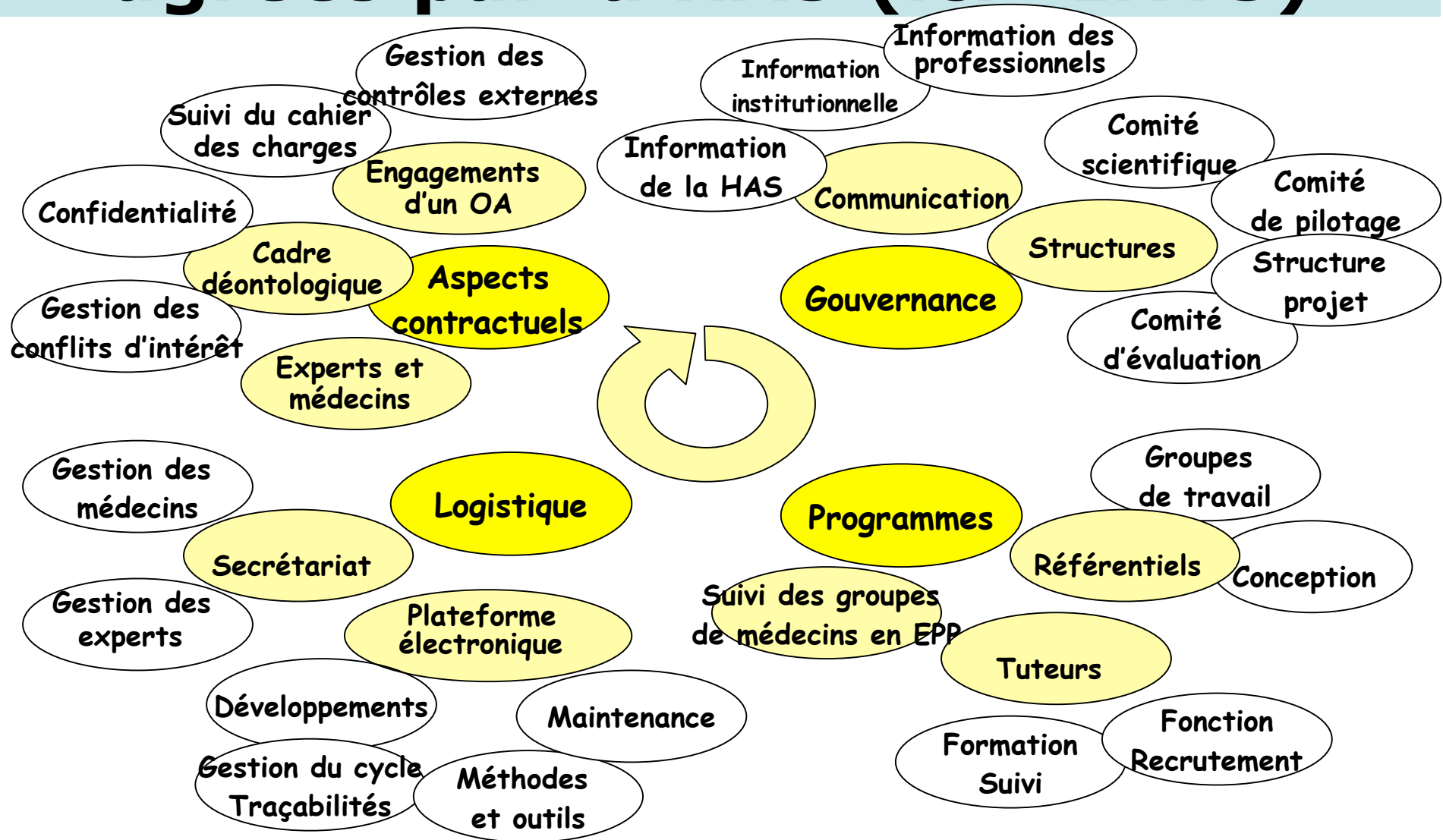
Décret 2005-346 du 14/04/05

Décret 2006-653 du 02/06/06. Arrêté du 13/07/06

Décision HAS du 07/11/07 (consolidation JO 04/03/08)

l'EPP consiste en l'analyse de la pratique professionnelle en référence à des recommandations et selon une méthode élaborée ou validée par la HAS et incluant la mise en œuvre et le suivi d'actions d'amélioration des pratiques

Le recours aux organismes agréés par la HAS (ici l'INTS)



Organisation générale d'un programme d'EPP

4. Réagir

Suivi des actions (dont indicateurs)

Organisation des projets

Plan d'actions

Priorisation des actions

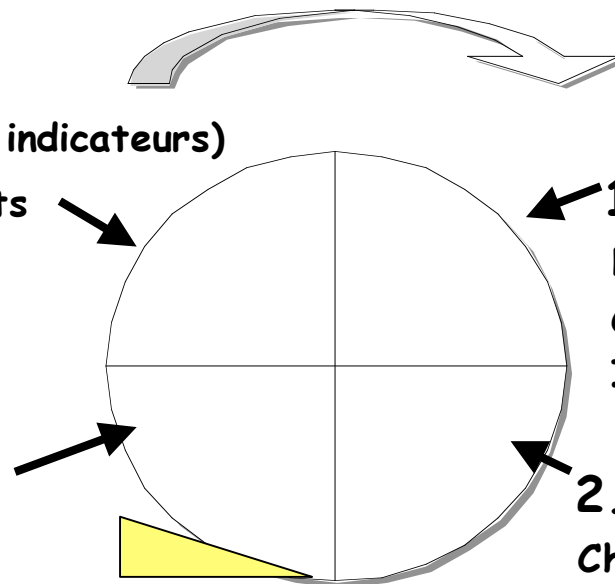
3. Evaluer

Approche par comparaison à un référentiel

Approche par les processus

Approche par les problèmes

Approche par les indicateurs & comparaison.



Une démarche
conduite
par méthode projet

1. Prévoir

Décider la mise en œuvre

Choix du thème (critères)

Informer

2. Mettre en œuvre

Choix de la méthode

Identification du référentiel

Organiser les groupes

Former selon besoins

Les étapes du programme

- Inscription au **programme** adapté
- **Réunion d'information** animée par le coordonnateur EPP et le tuteur du programme
 - présentation du programme et du tuteur
 - fonctionnement de l'outil électronique de gestion personnalisée à distance
 - création du réseau de professionnels
- **auto-évaluation**, proposition **d'actions d'amélioration**
- **Suivi à distance** par le tuteur
- Délivrance du **certificat**

L'EPP en médecine du don : choix des thèmes selon la fonction

Fonction concernée	Composantes de la fonction	Exemples de thèmes
Médecin responsable régional du prélèvement et son adjoint	Management général Veille réglementaire, scientifique et technique	<ul style="list-style-type: none"> . Formation des personnels médicaux et non médicaux . Réponse à l'augmentation de la demande de PSL . Gestion des équipements et consommables . Démarche Qualité-Gestion des risques . Communication externe . Veille réglementaire, scientifique et technique
Médecin responsable de site de prélèvement ou d'équipe de prélèvement	Management local Sélection et suivi des donneurs	Idem (en tenant compte de l'organisation définie localement)
Médecin de prélèvement	Animation d'une équipe au travail Sélection et suivi des donneurs	<ul style="list-style-type: none"> Sélection des donneurs vis-à-vis du risque receveur Prise en charge des donneurs ajournés temporairement Animation d'une équipe au travail

Méthode : le staff-EPP

- Utilisation **des réunions de service** existantes sur un mode plus **formalisé**
 - charte de fonctionnement
 - compte-rendus
- intégration dans une démarche d'EPP conformément aux **recommandations** de la HAS
- combine l'**obligation individuelle** de l'EPP et une **mise en œuvre collective**

Staff-EPP en médecine du don : la fiche projet

Programme	Médecine du don (médecins responsables de prélèvement)
Thème	La formation des personnels médicaux et non médicaux
Problématique	
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> . Améliorer la prise en charge des donneurs de sang, . Assurer l'autosuffisance dans un contexte de demande accrue en produits sanguins, . Améliorer la maîtrise des pratiques relatives à la sécurité transfusionnelle
Objectifs généraux	Discussion et harmonisation des pratiques de formation du personnel de prélèvement, médical et non médical
Champs abordés	Fonctions du prélèvement (...), Métiers concernés (...)
Définition des sujets	<ul style="list-style-type: none"> . Formation initiale, médicale et non médicale, avant prise de fonction nouvelle . Organisation du tutorat en prise de fonction nouvelle Evaluation des acquis et habilitation de la personne
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> . Revue de la procédure de formation via les x derniers recrutements internes ou externes . Revue de l'évaluation des acquis après formation Questionnaires de satisfaction issus des personnels récemment formés, etc.
Références utilisées	Référentiel de formation professionnelle...
Responsable de la revue	Médecin responsable en région
Médecins participants	(Médecins en situation managériale pour la formation)
Invités selon besoins	Personnes ressources : DRH, qualité, professionnel de la formation
Organisation des réunions	Périodicité, Durée, Localisation, Animation, Préparation, Déroulement, Suite
Échéancier	
Modalités d'évaluation du staff-EPP	
Tuteur désigné par l'OA	

Auto-évaluation : le référentiel

1. Compétences identifiées et pratiques professionnelles associées		2. Précisions éventuelles	3. Eléments d'appréciation (liste non limitative)	4. Cotation				5. Remarques éventuelles et repérage des points d'amélioration possibles
				A	B	C	D	
Capacité à maîtriser la formation des personnels entrant dans la fonction								
1.1	Les fonctions et responsabilités relatives à l'activité de prélèvement des donneurs de sang sont décrites		. Fiches de définition de fonction actualisées, définissant les tâches et les responsabilités pour chacun des métiers concernés (secrétaires, médecins, infirmiers et préleveurs, chauffeurs)					
1.2	Les compétences nécessaires sont identifiées pour chacune des fonctions décrites		. Identification actualisée des savoir et savoir faire pour chacune des fonctions (secrétaires, médecins, infirmiers et préleveurs, chauffeurs) (sous la forme d'un référentiel de compétences)					
1.3	Les règles d'habilitation initiale sont formalisées pour les médecins et personnels non médecins		. Procédure d'habilitation initiale des médecins (prise en compte des parcours antérieurs, des obligations de formation, de la formation d'adaptation à l'emploi, etc.) . Procédure d'habilitation initiale des personnels non médecins (règles de qualification définies par type d'activité et type de personnel)					
1.4	Les formations dispensées prennent en compte les points critiques identifiés pour la fonction	Note explicative Un inventaire précis des points critiques peut être établi sur la base d'une etc.	. Prise en compte des données pertinentes de la veille réglementaire, technique et scientifique . Inventaire des points critiques (en particulier quant aux mesures d'hygiène et de sécurité concernant etc.					

Le tuteur EPP

- doctrine de fonctionnement construite en 2007-2008
- **expert volontaire**
- fonction **d'accompagnement** sur une durée de 15/18 mois
- qualités requises : disponibilité, bienveillance et rigueur, sens de la confidentialité
- prévention des conflits d'intérêt
- **formation**
- code d'accès à la **plateforme**
- soutien de l'INTS via réunions trimestrielles de suivi, fiches techniques
- une **fonction** définie
 - prise de contact lors de la **journée de lancement**
 - validation de l'autoévaluation** (preuves)
 - validation du plan d'action** (négociation, enjeux, faisabilité, charge de travail)
 - suivi** du plan d'action (via des points d'étape)
 - validation des actions menées**

Avancement de l'EPP en médecine du don

Groupe 1 Alsace, tuteur Dr Chantal Adjou

**9 médecins (responsable régional des prélèvements,
responsables d'équipe ou de site de
prélèvement)**

- **Réunion de lancement le 20/06/08**
- **Engagement des médecins (convention)**
- **Phase d'auto-évaluation en cours :**
**questionnaire d'évaluation de la formation des
derniers entrants**
- **Dépôts de preuves sur la plateforme : 09/01/09**
 - Fiche projet validée
 - auto-évaluation
- **Plan d'action : 1^{er} trimestre 2009**

Avancement de l'EPP en médecine du don

Groupe 2 Pays de Loire : tuteur Dr Frédéric BIGEY

- réunion de lancement le **28/11/08**
- thème identique

EPP des autres médecins des prélèvements :

- définir le niveau (régional, local, national?)
- définir les thèmes
- création d'un référentiel spécifique
- tuteurs?